

en y jetant du chlorure de chaux de la meilleure qualité.

Il est aussi de la plus haute importance de faire disparaître les mauvaises odeurs qui s'échappent parfois des *water-closets*, des évier et des égouts. En effet, si ces *water-closets*, ces évier et ces égouts ne sont pas bien construits et tenus bien propres, le mauvais air remontera par le même tuyau où descendent les eaux sales.

Si ces constructions paraissent défectueuses, ou bien, si ces évier et ces égouts ne sont pas suffisamment pourvus d'eau, ou laissent monter le mauvais air, adressez-vous au Bureau d'Hygiène ou à l'Officier de santé de votre municipalité, le priant d'y voir et de vous aviser à ce sujet.

**4. Approvisionnement d'eau.** Le réservoir de l'eau d'alimentation devra être recouvert et placé dans un appartement inhabité de la maison, appartement spécialement réservé à cet fin. Le tuyau de sûreté de ce réservoir ne devra pas se jeter directement dans l'égout, mais il devra se décharger à l'air libre, et ce, afin que les gaz de l'égout n'y remontent pas. Il devra y avoir un réservoir spécial pour les *water-closets*. Tous ces réservoirs devront être nettoyés de temps à autre.

On veillera particulièrement à ne boire ni de l'eau recueillie dans des réservoirs ou des barils malpropres, ni de celle qui aurait séjourné dans le voisinage des *fosses-d'aisances*, des *waters-closets* ou des évier, ni de celle qui ne serait pas claire et limpide, ni, enfin, de celle qui aurait séjourné, à découvert, dans un appartement où des personnes se réunissent